



Fin de préavis par une sci

Par **schweps**, le **05/01/2011** à **13:47**

Bonjour,

Mon propriétaire une SCI familiale qui possède de nombreux appartements et vit en dessous de chez moi souhaite récupérer notre appartement car il dit que nous ne payons pas assez cher de loyer (700 euros 85 m2) il nous a adressé il y a un an une lettre recommandée qui ne correspond en rien à ce que préconise la loi (nom et adresse du repreneur notamment lui ou sa mère qui sont associés de la SCI). Nous lui avons dit oralement que sa lettre n'était pas valable mais il a soutenu qu'il avait accepté de nous garder quelques mois de plus jusqu'au mois de mars (nous construisons dans le même village) et de lui faire une lettre recommandée stipulant que nous partirions en mars 2011.

pour avoir la paix avec lui nous lui avons fait le courrier en lui disant " que nous ferions tout notre possible pour partir au mois de mars" mais voilà que le lotissement ne sera livré qu'au mois de juillet au plus tard. il veut coûte que coûte que nous partions, ne nous dit plus bonjour et nous vivons une tension constante sachant qu'il habite en dessous de nous . c'est un homme caractériel, déjà il me fait peur et ensuite j'ai peur qu'au mois de mars il tente une action en justice car il doit être bien représenté vu le nombre d'appartements qu'il possède. Que dois-je faire au mois de mars dois-je lui dire "officiellement " que notre construction a du retard ou laisser aller jusqu'à la mise en justice ? il faudra aussi que je trouve un avocat spécialisé dans la location.... merci d'avance de vos conseils..

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **13:55**

Quelle est la date de prise d'effet du bail initial ?

Etes-vous sûr que c'est une SCI familiale ? Qui sont les associés (tous) exactement ?

Le congé a été reçu quand ? Il disait comme repreneur "ou", il ne désignait pas un repreneur expressement ?

Par **schweps**, le **06/01/2011** à **08:31**

le bail se terminait novembre 2010 il nous a dit vouloir etre sympa et nous laisser quelques mois (jusqu'en mars sachant que notre maison ne sera fini qu'en juillet) en nous obligeant à lui envoyer un RAR pour lui mentionner notre départ (nous avons formulé la lettre en lui disant que "nous ferions notre possible pour libérer l'appartement comme il le souhaitait) par rapport à cette lettre je ne sais comment agir car c'est une SCI familiale (mère et fils) et il ne nomme aucun repreneur dans sa lettre à part la SCI dont il est le gérant...Merci de vos conseils.